

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2015

#### Président : François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir de M. Marc TOURELLE), M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibération n°2015-02-02), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY à partir de la délibération n°2015-02-02), Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN (sauf délibération n°2015-02-08), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

#### Absents excusés :

M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS)  
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)  
Mme Sonia BRAU  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR)  
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-02-02)  
M. Laurent DELAPORTE  
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN)  
Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 3 février 2015  
Date d'affichage de la convocation : 3 février 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64  
Nombre de membres présents : 54  
Nombre de pouvoirs : 6

**N° de l'ordre du jour :**

**2015.02.03 : Constitution d'une commission thématique permanente sur la vidéoprotection.**

**Composition et élection des membres de cette commission.**

- **M. Philippe BENASSAYA, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.5211-40-1 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales qui renvoient aux dispositions prévues pour les communes, aux articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu l'article L.5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2010-07-07 du Conseil communautaire du 6 juillet 2010 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéo-protection ;

Vu la délibération n°2013-11-03 du Conseil communautaire du 26 novembre 2013 relative à l'adoption du schéma directeur 2013-2015, à la fixation de la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux dépenses communales et à la modification de la convention passée avec les communes ;

Vu la délibération n°2014-04-07 du Conseil communautaire du 10 avril 2014 portant sur la constitution des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ainsi que la composition de ces commissions et l'élection de leurs membres.

-----

En juillet 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a élargi sa compétence en matière de « politique de la ville » au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, avec la mise en place, sur son territoire, d'un système de vidéoprotection.

Ce système est destiné à protéger différentes zones des communes de l'agglomération, avec l'objectif notamment de se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

Les communes et les forces de police compétentes définissent la liste des sites à protéger. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc assure, quant à elle, la maîtrise d'ouvrage des travaux de déploiement du système afin de permettre la collecte et l'extraction des données, leur enregistrement, ainsi que leur visualisation en direct et en différé.

Par ailleurs, Versailles Grand Parc finance le réseau de transport des images qui relie toutes les mairies au centre de stockage intercommunal, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats et gendarmeries concernés.

L'année 2013 a permis l'achèvement de la première phase de déploiement de ce dispositif de vidéoprotection. Au terme de cette phase, toutes les forces de police

nationales et municipales ont désormais accès aux images en temps réel. Celles-ci sont stockées pendant 10 jours, période durant laquelle elles peuvent être vues seulement sur réquisition du procureur ou à la demande d'un particulier souhaitant vérifier s'il a été filmé. Elles sont ensuite détruites.

La deuxième phase du déploiement, votée fin 2013, a été marquée par l'intégration des communes de Bougival et de La Celle Saint-Cloud et par le renforcement des systèmes existants dans les communes déjà adhérentes.

La communauté d'agglomération et les communes membres souhaitent désormais prolonger le programme et passer à une nouvelle phase d'extension du système.

Il semble donc nécessaire aujourd'hui de constituer une nouvelle commission thématique permanente qui sera dédiée à la vidéoprotection.

Pour rappel, chaque Conseil communautaire peut, tout au long du mandat des conseillers communautaires, créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres. Aucune procédure particulière n'est imposée par le législateur pour la constitution de ces commissions.

Ainsi, lors du Conseil communautaire du 10 avril 2014, l'assemblée délibérante a approuvé la création des commissions thématiques permanentes suivantes :

- finances - administration générale et personnel,
- environnement,
- aménagement,
- déplacements,
- habitat et politique de la ville,
- culture et sports,
- développement économique.

La commission sur la vidéoprotection sera présidée de droit par le Président et composées de cinq délégués titulaires pour la ville de Versailles, de deux délégués titulaires pour la ville de Saint-Cyr-l'Ecole et d'un délégué titulaire pour chacune des autres communes membres. Lors de sa première réunion, elle désignera un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le Président est absent ou empêché.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des membres de cette commission. Les candidats sont appelés à se faire connaître.

La liste présentée est la suivante :

Bailly	Anne BOSCALs de REALS
Bièvres	Robert DUCHATEL
Bois d'Arcy	Laurent BROT
Bougival	Delphine FELGERES
Buc	Jean-François FUSCO
Châteaufort	EtiennE DUPONT
Fontenay-le-Fléury	Sandrine REINE-SEGARD
Jouy-en-Josas	Gilles CURTI

La Celle Saint-Cloud	Jacques FRANQUET
Le Chesnay	Philippe DEVALLOIS
Les Loges-en-Josas	Sylvie PERRAUD
Noisy-le-Roi	Christophe MOLINSKI
Rennemoulin	Arnaud HOURDIN
Rocquencourt	Philippe NOYER
Saint-Cyr-l'Ecole	Jean-Marc DUSSEaux
Saint-Cyr-l'Ecole	Daniel GUERSON
Toussus-le-Noble	Virginie JUSTAL
Versailles	Thierry VOITELLIER
Versailles	Laurent DELAPORTE
Versailles	Hervé FLEURY
Versailles	Benoît de SAINT SERNIN
Versailles	François SIMEONI
Viroflay	Louis LE PIVAIN

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

1) de créer la commission thématique permanente sur la vidéo-protection qui vient s'ajouter aux sept autres commissions thématiques permanentes déjà existantes :

- finances - administration générale et personnel,
- environnement,
- aménagement,
- déplacements,
- habitat et politique de la ville,
- culture et sports,
- développement économique.

2) de composer cette commission de la façon suivante :

- 5 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 2 délégués titulaires pour la ville de Saint-Cyr-l'Ecole,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres ;

3) de désigner, à l'issue du vote au scrutin public, les membres dont le nom suit :

- Anne BOSCALs de REALS
- Robert DUCHATEL
- Laurent BROT

- Delphine FELGERES
- Jean-François FUSCO
- Etienne DUPONT
- Sandrine REINE-SEGARD
- Gilles CURTI
- Jacques FRANQUET
- Philippe DEVALLOIS
- Sylvie PERRAUD
- Christophe MOLINSKI
- Arnaud HOURDIN
- Philippe NOYER
- Jean-Marc DUSSEAUX
- Daniel GUERSON
- Virginie JUSTAL
- Thierry VOITELLIER
- Laurent DELAPORTE
- Hervé FLEURY
- Benoît de SAINT SERNIN
- François SIMEONI
- Louis LE PIVAIN

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

**Nombre de présents : 54**

**Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)**

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages  
exprimés.*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000  
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000  
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000  
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000  
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000  
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000  
0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

0 0 0 0 0 0  
 0 0 0 0 0 0  
 0 0 0 0 0 0  
 0 0 0 0 0 0  
 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0  
 0 0 0 0 0 0  
 0 0 0 0 0 0  
 0 0 0 0 0 0  
 0 0 0 0 0 0